EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 44*	*Absent(s) excusé(s) : 10*	*Absent(s) : 1*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 45
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-27 :
Octroi de subventions pour l'année 2026 en faveur d'actions de cohésion sociale concourant à favoriser la prévention de la délinquance et l'accès au droit.

Rapporteur : Monsieur Geoffrey SCHUTZ

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les demandes de subvention des associations ci-après désignées,
VU le Budget Primitif 2026,
CONSIDERANT que les projets présentés contribuent à favoriser la prévention de la délinquance et l'accès au droit sur le territoire,
CONSIDERANT que les associations déclarent souscrire au contrat d'engagement républicain,

DECIDE de participer, au titre de l'année 2026, au financement des actions de cohésion sociale, concourant à favoriser la prévention de la délinquance et l'accès au droit, ci-après, pour une dépense totale de 10 800 €, non soumise à la TVA,

Porteur de projet	Action	Montant de la subvention
Association des Cadets de la gendarmerie nationale de la Moselle	Session 2026-2027 Cadets de la Gendarmerie de la Moselle	3 000 €
Association	Groupe d'analyse de parole entre visiteurs de prison	800 €

Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP)-Section de Metz	de la maison d'arrêt de Metz	
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de la Moselle	Subvention annuelle en qualité de membre associé	5 000 €
Mouvement contre le racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP) de Moselle Ouest	Lutte contre le racisme et les discriminations	2 000 €

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois dès notification de la délibération.
Les justificatifs suivants :

- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes sous réserve que le bénéficiaire soit soumis à cette obligation,

devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé,
APPROUVE l'annexe 1 détaillant ces actions.

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

EURO-MÉTROPOLE METZ

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Cohésion Sociale Année 2026

Acteurs	Intitulé de l'action	Description	Nombe de bénéficiaires attendus	Budget global	Demande 2026	Proposition 2026
Association des Cadets de la gendarmerie de la Moselle	Session 2026-2027 Cadets de la Gendarmerie de la Moselle	Permettre à 30 jeunes volontaires, filles et garçons, âgés de 16 à 17 ans, de développer leur esprit civique. Suite à la suppression du Service National Universel, la gendarmerie souhaite mettre en place un programme de regroupement de 12 jours (95 heures), avec un tronc commun de 4 jours (33 heures) comprenant une formation militaire de découverte de la gendarmerie, le reste de la formation étant confiée à l'association (sessions de cohésion, activités mémorielles...).	30	15 100,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP)- Section de Metz	Groupe d'analyse de parole entre visiteurs de prison de la maison d'arrêt de Metz	La section des visiteurs de prison de Metz comprend une douzaine de bénévoles qui rendent visite régulièrment aux détenus de la maison d'Arrêt de Metz qui en font la demande, ou accompagnent des détenus dans des démarches de réinsertion. Le groupe d'analyse de parole entre les visiteurs de prison est encadré par un psychologue. Il se réunit en sessions de 2 heures cinq fois par an. Une vingtaine de détenus font l'objet de visite ou d'accompagnements.	12 visiteurs de prison bénévoles	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle (CDAD)	Subvention annuelle en qualité de membre associé	Le CDAD a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il est chargé notamment de rencenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées.Des permanences d'accès au droit sont proposées sur le territoire de l'Euro-Métropole de Metz : à la Maison de Justice et du Droit de Woippy, aux point-justice de Borny et du Tribunal Judiciaire (TJ) de Metz, au point-justice des jeunes à la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes de la Moselle (MDEJ), au point-justice situé dans les locaux d'Inform'elles, au point-justice situé au centre pénitentiaire de Metz et dans les France Services de Montigny-lès-Metz et Bellecroix. Le CDAD propose également des actions spécifiques à destination des jeunes collégiens et lycéens comme assister à des audiences au TJ, participer à des reconstitutions d'audience et à un ciné-débat à la faculté de droit de Metz. Le CDAD organise régulièrement des ciné-débats au Klub à Metz et est partenaire de plusieurs actions ciblées (création de plaquettes, parcours de la plainte en cours, violentomètres sur sacs à pharmacie...). En 2026, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le CDAD travaille avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et ordres des professions médicales afin de founir aux professionnels des affiches avec le violentomètre pour les salles d'attente.	Bénéficiaires indirects	313 650,00 €	6 000,00 €	5 000,00 €
Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP) de Moselle Ouest	Lutte contre le racisme et les discriminations	Le MRAP propose une réponse aux sollicitations pour des interventions scolaires ou de sensibilisation auprès de différents publics : . présence régulière sur le campus universitaire, . test d'un jeu "mobilisé.es contre le racisme" en partenariat avec la ligue de l'enseignement auprès de volontaires, d'animateurs stagiaires, d'adolescents et de familles. De même en partenariat avec la misson locale du pays messin (MLPM), . Présentation de l'exposition : "25 ans de la loi Taubira" conçue par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage (FME) dans plusieurs lycées de Metz et Montigny-lès-Metz, à la MLPM, au Cap et à l'université, . Présentation de l'expoisiton du MRAP "héroïnes de la lutte contre l'esclavage et le colonialisme sur le campus universitaire de Metz, . Ciné-débats et rencontres, conférences et expositions, présence dans les fêtes, . Participation au projet de recherche "ALTER" de l'Université de Lorraine.	Public scolaire : 1000 Etudiants : 750 Volontaires du service civique : 30 Jeunes en formation ou insertion : 100 Public adulte (conférences et ciné débats) : 1800 Public adulte rencontré sur des stands : 200	26 742,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD27-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD27
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Octroi de subventions pour l'année 2026 en faveur d'actions de cohésion sociale concourant à favoriser la prévention de la délinquance et l'accès au droit.
Classification :	7.5 - Subventions
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD27-DE
Document principal :	99_DE-27.pdf

Historique :

23/09/26 14:54	En cours de création	
23/09/26 14:55	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 15:51	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 15:51	En cours de transmission	
23/09/26 15:53	Transmis en Préfecture	
23/09/26 16:05	Accusé de réception reçu	